tenue sous la présidence de Monsieur JAZERON, assisté(e)

de Madame MEREAU et Monsieur MARISA, Conseillers

En présence de Madame LEQUEUX, Rapporteure publique

Madame LATIF, Greffière

09 heures 30

01) **DOSSIER N° 2302662** **RAPPORTEUR: Monsieur Florian JAZERON**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 21 novembre 2022 du maire de la commune de Launaguet qui a délivré le permis de construire n°PC 3128222PC015 à la SAS CONVERGENCE pour la construction de 27 logements collectifs, dont 10 logements locatifs sociaux, parcelles section AD n°40, 41, 116, ensemble le rejet implicite du recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	Maître FAIVRE-VILOTTE Vincent (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LAUNAGUET	
	SAS CONVERGENCE	CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU

09 heures 30

02) **DOSSIER N° 2305682** **RAPPORTEUR: Monsieur Florian JAZERON**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision "révélée" du préfet de la Haute-Garonne qui a créé un nouveau régime juridique de la sortie de l'hébergement d'urgence en hôtel fondé sur la durée de prise en charge et sur la situation administrative des personnes.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FEDERATION DES ACTEURS DE LACSOLIDARITE	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
	FAS OCCITANIE	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
	FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
	MEDECINS DU MONDE	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
	SECOURS CATHOLIQUE	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
	FONDATION ABBE PIERRE	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
	DAL 31	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
	UTOPIA 56	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

03) **DOSSIER N° 2400056** **RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 21 août 2023 du maire de Saint Cirq Lapopie portant refus du permis de construire n°PC 046 256 23 90002 pour la construction d'un bâtiment agricole sur un terrain cadastré 256 D 48.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V	SELARL LYSIS AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-CIRQ-LAPOPIE	DL AVOCATS

09 heures 30

04) **DOSSIER N° 2400556** **RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du directeur de l'Agence de Services et de Paiements (ASP), en date du 11 septembre 2023, qui a refusé d'accorder l'aide à l'acquisition d'un véhicule automobile peu polluant, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Monsieur B
Défendeur	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT, DELEGATION REGIONALE MIDI-PYRENEES	

05) **DOSSIER N° 2401559** **RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision en date du 12 février 2024 par laquelle le maire de la commune d'Engomer a déclaré non réalisable le projet de construction d'une maison d'habitation sur le terrain situé sur la parcelle cadastrée 0-C-744.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	Monsieur P
Défendeur	COMMUNE D'ENGOMER	
	PREFECTURE DE L'ARIEGE	

06) **DOSSIER N° 2507044** **RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU**

Titre de l'affaire Déféré préfectoral à l'encontre du permis de construire modificatif enregistré sous le n° PC 081 132 19C0011 M01 délivré le 11 juin 2025 par la commune de Guitalens-L'Albarède à M. Andrieu pour la construction de 3 habitations et 9 garages(location) avec trois stationnements sis dans la commune de Guitalens-L'Albarède, ensemble le rejet du recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DU TARN	A
Défendeur	COMMUNE DE GUITALENS-L'ALBARÈDE	
	Monsieur A	Monsieur A

09 heures 30

07) **DOSSIER N° 2601460** **RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté de permis de construire valant permis de démolir n° PC 81156 25 00014 délivré le 19 décembre 2025 par la commune de Marssac-sur-Tarn, au bénéfice de la Société Civile de Construction Vente MARSSAC LAGRAVE pour la construction de 31 logements sociaux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	Maître VIALARET Jérôme
	P n	Maître VIALARET Jérôme
	G	Maître VIALARET Jérôme
Défendeur	COMMUNE DE MARSSAC-SUR-TARN	
	SCCV MARSSAC LAGRAVE	SCP COURRECH & ASSOCIES

08) **DOSSIER N° 2602469** **RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU**

Titre de l'affaire R.311-6 du CJA - Demande d'annulation de l'arrêté en date du 22 janvier 2026, par lequel le Préfet de Tarn-et-Garonne a refusé de faire droit à la demande de permis de construire de la société REDEN INVESTMENTS FRANCE concernant la construction d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Caussade.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LA SOCIÉTÉ REDEN INVESTMENTS FRANCE	CGR AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE	Monsieur le préfet

Arrêté le 27/10/2026

La présidente du tribunal